

HYDRO Exploitation



Durée du travail

La durée annuelle normale du travail est de 2'132 heures (52 X 41 heures).

Salaires

L'enveloppe salariale est augmentée de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2026, selon la répartition suivante :

- Part générale : +0.40 %
- Part individuelle : +0.60 %

13^e salaire

Le 13^e salaire est versé avec le salaire de novembre.

Vacances

Jusqu'à 20 ans	30 jours
Dès 21 ans	25 jours
Dès 50 ans	30 jours
Dès 60 ans	35 jours

Maladie : droit au salaire

100% du salaire durant les 90 premiers jours. 90% du salaire par la suite

Accident : droit au salaire

100% du salaire durant les 90 premiers jours. 90% du salaire par la suite

Délais de congé

Pendant le temps d'essai	14 jours
Pour le reste	3 mois

Informations complémentaires

Unia Valais, 027 602 60 00